



Association loi 1901, agréée



Centre de formation permis mer agrément

N°056025

CONTRAT DE FORMATION A LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR DE

Entre,

Le centre de formation 'La Société Nautique Le Bono'

Adresse : Mairie – Place Joseph Le Clanche – 56400 LE BONO

N° Agrément : 056025 délivré le 17 JUIN 2013 pour 5 ans par les AFFAIRES MARITIMES – 18 Rue
Abbé Joseph Martin – 56400

AURAY

Police d'assurance (Compagnie) : M.M.A /Cabinet JOUET – LELIEVRE - 56000 VANNES - N° de

Contrat : A 120115322 Représenté par Monsieur PASQUIER Eric, agissant en qualité de
Président de l'Association déclarée à la Sous-Préfecture de Lorient le 02 Juin 1989 – dossier N°
1/05180

ET

Le candidat :

Mme, Mlle, Mr : **Prénom :**

(Complété par SNLB) Adhérent N° :

Né(e) le : **À**

Adresse :

.....

Tél : **Tél. mobile :**

Email :

Éventuellement représenté par son représentant légal :

Mme ; Mr :

Société nautique Le Bono
Mairie
Place Joseph Le Clanche
56400 Le Bono

<http://as-snlb.wixsite.com/snlb/permis-bateau>

ac-snlb@hotmail.com



Il est convenu ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur - Option : Côtier, permis Mer, en conformité avec l'article 25 du décret n°2007-1167 du 2 août 2007 Le volume de formation prévu est de :

- Huit heures de formation théorique
- Trois heures 30 de formation pratique dont deux heures de conduite effective par candidat et 1 heure collective de législation, sécurité et moyens de communication

FORMATEUR : L'association atteste que le formateur ci-après a été déclaré auprès de l'autorité administrative :

M. CAZAUX Jean-Claude

Formateur agréé à la conduite des bateaux de plaisance à moteur selon autorisation N° 21032 délivrée le 10/11/2017 par la DDTM du MORBIHAN à AURAY

DUREE DU CONTRAT :

Ce contrat est conclu jusqu'à la présentation à une session d'examen théorique dans un centre administratif d'Auray, Vannes, ou Lorient.

La partie pratique ne sera validée qu'après réussite à l'épreuve théorique .

Au delà de 2 mois après la date de signature le contrat devra être renégocié.

SUSPENSION DU CONTRAT :

Il pourra être suspendu, pour motif légitime ou d'un commun accord, jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours.

Au-delà il devra être renégocié.

DATES DE SESSION :

Début de la session le :

Fin de la session le :



Association loi 1901, agréée



Centre de formation permis mer agrément

N°056025

TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT :

Les prestations de formation prévues par le présent contrat seront effectuées selon la tarification suivante :

ADHESION SNLB	30 €
FORFAIT FORMATION	280 €
LIVRET D'APPRENTISSAGE	Offert
PRIX TOTAL	310 €

Au comptant en un seul versement : 310 €

Acompte versée à la signature du Contrat :Euros.

Chèque N° Agence Bancaire :

Ou

La somme versée à la signature du Contrat :Euros.

L'adhésion obligatoire à l'association Chèque N°Agence Bancaire
:
ainsi que les timbres fiscaux restent à la charge du candidat.

Reste à payer par Chèque :Euros.

Fait à : LE BONO (56)

Le :/...../.....

en double exemplaire.

Signature de l'élève ou
Signature du représentant légal pour les mineurs
Signature du Formateur précédée de la mention «
Lu et Approuvé »

Signature du Formateur précédée de la mention «
Lu et Approuvé »
précédée de la mention « Lu et Approuvé »
J.C. CAZAUX – autorisation N° 21032

Société nautique Le Bono
Mairie
Place Joseph Le Clanche
56400 Le Bono

<http://as-snlb.wixsite.com/snlb/permis-bateau>

ac-snlb@hotmail.com